



DCM DU 8 JUIN 2023

Dossier suivi par :

Hélène HUET

direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2023.141

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, **le 8 juin** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle Méliès à l'espace Intergénération – Rue des écoles.

**Date de convocation** : 2 juin 2023 - **Date d'affichage** : 14 juin 2023

**Nombre de conseillers en exercice** : 29

**21 Présents** : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick DANTON, Christophe GAUTIER, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Serge LE PALAIRE, Mickaël ROSETZKY, Ronan SALAÛN, et Mesdames Julie AUBAUD, Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Claire BRIDEL, Sophie CARADEC, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOC'H, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET et Anne-Laure OULED-SGHAÏER.

**8 excusés** : Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLÉRY, Samuel GATTIER, Grégory PRENVEILLE, Jonathan RAULT et Mesdames Maëva AMELOT, Laëtitia NOËL et Rozenn PIEL.

**7 pouvoirs** : M. Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAÏER), M. Alain CLÉRY (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Samuel GATTIER (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL), Grégory PRENVEILLE (qui a donné pouvoir à Laurent BERTIN), M. Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Mickaël ROSETZKY), Mme Laëtitia NOËL (qui a donné pouvoir à Laurence BLOUIN-DUFFÉE) et Mme Rozenn PIEL (qui a donné pouvoir à Sophie CARADEC).

**Secrétaire de séance** : Merlene DÉSILES

**DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT – OGEC LIFFRÉ – PROJET IMMOBILIER VISANT  
LA RÉNOVATION ET L'AGRANDISSEMENT DES LOCAUX DE L'ÉCOLE St JOSEPH**

VU les articles L 2252-1 à L 2252-5 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis de la commission n°4 Finances, Ressources humaines, Solidarités du 22 mai 2023 ;

M. Jacques BELLONCLE, Conseiller municipal délégué aux Finances, informe que l'OGEC de Liffré va engager des travaux d'agrandissement et de rénovation de l'école Saint Joseph (trois salles de classe, la rénovation des sanitaires et un préau). Afin de réaliser ces travaux, il est nécessaire que l'OGEC contracte un emprunt, pour lequel l'organisme sollicite la garantie de la commune de Liffré pour un emprunt qui serait contracté auprès de la Banque postale et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Emprunt d'un montant de 755 000 €, sur une durée de 20 ans, à échéances mensuelles constantes, avec un taux d'intérêt fixe de 3,68 %.

Cette garantie est demandée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Dans ce cas la collectivité s'engage à se substituer dans les meilleurs délais à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Au titre du soutien que la Commune accorde aux enfants liffréens fréquentant les écoles privées, Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 6 abstentions (Awena KERLOC'H, Alexandra MARIE, Ronan SALAÛN, Merlene DÉSILES, Samuel GATTIER par pouvoir remis à Claire BRIDEL, Grégory PRENVEILLE par pouvoir remis à Laurent BERTIN) et une absence de vote (Eric GOSSET) :

- **ACCORDE** la garantie de l'emprunt à hauteur de 50% ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

A Liffré,

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ

---

Hôtel de ville  
Rue de Fougères  
35340 LIFFRE

02 99 68 31 45  
contact@ville-liffre.fr

[www.ville-liffre.fr](http://www.ville-liffre.fr)